

**CONSEIL MUNICIPAL DE CROZET**  
**SEANCE EXCEPTIONNELLE DU 19 AVRIL 2016 A 18H30**

**Présents :** Mme DONZÉ Dominique, Mme JOUANNET Martine, M. ASSENARRE Louis, Mme HUISSOUD Chantal, M. DU BOIS Jérôme, M. GALICHET Cédric, M. ALLIOD Patrick, M. Mme DANIELSSON Carina, M. DEQUENNE Bernard, Mme DUBOSSON Isabelle, M. GIROD DE L'AIN Johann, Mme JANISZEWSKI Christiane, M. VOLPI Michel, M. PINEY Henri, M. ROSERES Jean-Pierre.

**Procurations :** M. CHANEL à M. ALLIOD.  
Mme CRESPILO à Mme JANISZEWSKI.

**Absents :** M. GIROD DE L'AIN, Mme POMMES,  
M. GUASTALLA.

**- ORDRE DU JOUR -**

TRAVAUX – ENVIRONNEMENT – SECURITE

**POINT N° 1    ATTRIBUTION DU MARCHE DE TRAVAUX RELATIF A LA MODIFICATION DU  
RESEAU DE CHALEUR POUR RACCORDEMENT A L'EXTENSION DU GROUPE SCOLAIRE.**

**La séance est ouverte à 18h30.**

**M. VOLPI a été désigné secrétaire de séance.**

## OUVERTURE DE SEANCE

Mme le Maire remercie les conseillers municipaux de leur présence.

# TRAVAUX – ENVIRONNEMENT – SECURITE

## POINT N° 1

### ATTRIBUTION DU MARCHÉ N°1-2016 RELATIF A LA MODIFICATION DU RESEAU DE CHALEUR POUR RACCORDEMENT A L'EXTENSION DU GROUPE SCOLAIRE.

---

Madame le Maire expose aux membres du Conseil que la consultation en procédure adaptée pour la modification du réseau de chaleur et le raccordement à l'extension du groupe scolaire a été lancée le 26 janvier 2016.

Mme le Maire rappelle que le Conseil municipal a approuvé l'APS par la délibération du 5 novembre 2015, ainsi que l'APD par la délibération du 14 janvier 2016.

La Commission d'appel d'offres qui s'est réunie le 4 mars 2016 a analysé les 2 dossiers reçus, selon les critères de jugement des offres énoncés dans l'avis de publicité (à savoir 60 % pour la valeur technique de l'offre et 40 % pour le prix des prestations), et a décidé, compte tenu du dépassement des montants par rapport à l'estimation des travaux, et conformément au règlement de consultation, d'engager une négociation avec les 2 entreprises afin de se rapprocher du montant estimé.

La Commission d'appel d'offres s'est réunie le 11 mars 2016, et a analysé les 2 offres, suite à la négociation, toujours selon les critères de jugement des offres énoncés dans l'avis de publicité (à savoir 60 % pour la valeur technique de l'offre et 40 % pour le prix des prestations), et a retenu comme étant l'offre économiquement la plus avantageuse, celle de l'entreprise suivante :

- CLIMSANIT - domiciliée 18 Av. P. PICASSO 01000 BOURG EN BRESSE - pour un montant prévisionnel de 109 966.40 € HT.

Madame le Maire propose aux membres du Conseil de suivre les avis de la Commission d'appel d'offres pour attribuer le marché à l'entreprise identifiée comme étant la plus avantageuse économiquement, l'entreprise CLIMSANIT.

M. PINEY demande des précisions sur la société CLIMSANIT. M. ASSENARRE explique que CLIMSANIT est une entreprise de BOURG EN BRESSE spécialisée dans le chauffage et la climatisation. Il précise qu'elle intervient beaucoup sur le secteur du Pays de Gex.

M. PINEY demande sur quels critères l'entreprise CLIMSANIT a remporté le marché.

M. ASSENARRE explique que le prix a fait la différence. L'entreprise CLIMSANIT est déjà présente sur le chantier de l'extension du groupe scolaire et que pour cette raison, elle a ainsi pu, lors de la négociation, réduire fortement ses coûts de main d'œuvre et de déplacement.

Après cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés :

- **ATTRIBUE** le marché relatif à la modification du réseau de chaleur pour raccordement à l'extension du groupe scolaire à l'entreprise CLIMSANIT pour un montant de 109 966.40 € HT.
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier,
- **DIT** que les crédits nécessaires à la dépense sont inscrits aux Budget Primitif 2016.

**Prochain Conseil municipal ordinaire le mardi 12 mai 2016.**

**Séance levée à 18h45.**

**Affiché le : 20 avril 2016**

**Le 20 avril 2016**

**Le Maire,**

**Mme DONZÉ Dominique**

